

**ANNEXE AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION
CADRE DE RÉPONSE À COMPLÉTER PAR LE
SOUSSIONNAIRE**

Installation d'un portique haute sûreté

*Rappel : Il est demandé aux candidats d'utiliser le présent document pour répondre, en respectant les limitations indiquées. **Aucun autre document ne sera analysé.***

CRITERE : La valeur technique de l'offre notée sur 10 points et pondérée à 55% de la qualité de l'offre.

Sous-Critère n°1 : Présentation du niveau de sûreté global notée sur 10 points et pondérée à 20% de la qualité de l'offre (1 page) :

Sous-Critère n°2 : Présentation de la robustesse des équipements notée sur 10 points et pondérée à 20% de la qualité de l'offre (1 page);

Sous-Critère n°3 : Présentation de la performance de détection notée sur 10 points et pondérés à 20% de la qualité de l'offre (1 page);

Sous-Critère n°4 : Présentation de l'ergonomie et de la fluidité des portiques sur le site notée sur 10 points et pondérés à 20% de la qualité de l'offre (1 page);

Sous-Critère n°5 : Détailler les points facilitant la maintenance et l'intégration au système existant noté sur 10 points et pondérés à 20% de la qualité de l'offre (1 page);

CRITÈRE : La performance environnementale de l'offre notée sur 10 points et pondérée à 5% de la qualité de l'offre.

Sous-critère n°1 : Les dispositions prises pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets (1 page).